

ICOFOM
STUDY
SERIES

ICOFOM Study Series

45 | 2017
The predatory Museum

Le musée prédateur va-t-il devenir un faux problème ?

The predator museum is it becoming a false problem?

Bernard Deloche



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/iss/311>

DOI : 10.4000/iss.311

ISSN : 2306-4161

Éditeur

ICOM - International Council of Museums

Édition imprimée

Date de publication : 17 septembre 2017

Pagination : 47-55

ISSN : 2309-1290

Référence électronique

Bernard Deloche, « Le musée prédateur va-t-il devenir un faux problème ? », *ICOFOM Study Series* [En ligne], 45 | 2017, mis en ligne le 06 février 2018, consulté le 01 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/iss/311> ; DOI : 10.4000/iss.311

ICOFOM Study Series

Le musée prédateur va-t-il devenir un faux problème ?

Bernard Deloche

Université Jean-Moulin Lyon III – Lyon, France.

Parce qu'elle arrache les objets à leur milieu initial naturel ou historique, toute collection est le fruit d'une prédation plus ou moins criminelle pour laquelle le musée, en principe garant majeur de la légitimité culturelle et détenteur des étalons de valeurs, n'a cessé de se trouver des alibis⁸. Aujourd'hui, grâce à une re-compréhension des relations entre les cultures, à des interrogations nouvelles sur les procédés d'acquisition des collections et à la mise en question de pratiques anciennes mais souvent contestables, la société occidentale a entrepris de faire son *mea culpa*, et les méthodes se sont progressivement transformées entraînant un réel assainissement des collections et générant une nouvelle forme de légitimité désormais fondée sur le respect mutuel des cultures. Il est donc possible et même indispensable de faire l'inventaire de cette mutation, qui suscite des pratiques d'un nouveau genre, notamment grâce aux progrès du numérique. Toutefois, il est permis de se demander si le substrat technologique de cette révolution, avec toutes les conséquences sociales qui s'y trouvent liées, ne rend pas, à terme, caduque la guerre entreprise contre la prédation muséale. La question mérite assurément d'être débattue.

Les alibis de la prédation

On sait que dès l'antiquité se sont constituées des collections criminelles, fruits du pillage et du vol, motivées par un goût particulier pour la jouissance solitaire des œuvres d'art. Celle de Verrès, propréteur de Sicile, est restée célèbre depuis les discours enflammés que lui a consacrés Cicéron⁹, elle était alors sans alibi, c'est-à-dire sans la moindre tentative de légitimation. Le cas est loin d'être unique et, beaucoup plus près de nous, le dépouillement des juifs par les nazis montre que méthodes et résultats n'avaient pas totalement changé¹⁰ alors même que l'entreprise prenait une figure muséale, car le musée oppose à la jouissance solitaire une contemplation collective qui convertit le sens de la prédation¹¹. Dans un but prétendu d'assainissement de l'art, Hitler avait d'ailleurs

⁸ Un alibi est un argument juridique par lequel un prévenu tente d'établir qu'il n'était pas sur les lieux au moment des faits qui lui sont reprochés. Par extension, le terme en est venu à désigner tout argument destiné à légitimer *a posteriori* un comportement considéré comme répréhensible.

⁹ Il s'agit des *Verrines* et notamment du fameux *De Signis* prononcé en 70 av. J.-C. Le vol du candélabre d'Antiochus est resté particulièrement célèbre.

¹⁰ « Même sous l'empire du droit international de l'époque, le pillage par les nazis aboutissait à violer l'article 56 de la Convention de La Haye de 1907 sur les coutumes et usages en temps de guerre, dont l'Allemagne était signataire. Après la guerre, ces pillages furent considérés comme des crimes au procès de Nuremberg. On peut à cet égard estimer que ce qui fait la particularité du pillage des biens juifs est qu'il relève par capillarité du génocide, qui, non seulement est le crime le plus grave, mais présente un caractère ontologiquement singulier. » Jean-Jacques Neuer (27 juin 2014), *Biens juifs spoliés : vers un droit international des restitutions*. http://www.huffingtonpost.fr/jeanjacques-neuer/biens-juifs-spolies-droit-international-restitutions_b_1458975.html (page consultée le 13 mai 2016).

¹¹ « L'acte paranoïaque consiste à réaliser une destruction radicale de tout ce qui se manifeste en tant qu'Autre [...]. On a voulu faire disparaître un art décrété "dégénéré". Le pillage se pratiquait naguère. » Rosolato (1974, p. 24).

entrepris d'installer un musée du III^e Reich à Dresde, le *Führermuseum*, afin d'y rassembler ce qu'il considérait comme l'art authentique par opposition à l'art de la modernité, qu'il qualifiait de dégénéré. Un pareil alibi ne tenait guère, car il entendait donner ainsi à ces spoliations la caution toujours valorisante de l'institution muséale, qui devait en fin de compte lui renvoyer sa propre image dans un contexte de culte collectif.

C'est en marge de ces pratiques criminelles qu'ont surgi, en France, des alibis plus crédibles. Il faut rappeler que lors de l'ouverture des premiers musées, sous la Révolution française, en 1792, la collection avait changé de visage, intégrant dans un louable projet à visée humaniste à la fois la prédation et sa justification, devenues pour ainsi dire consubstantielles. En effet, dès son origine, le musée avait proclamé sa prétention à l'universel et affirmé que ce n'est ni pour un homme ni pour un groupe, pas même pour une nation, qu'il faut collecter richesses culturelles (œuvres d'art, livres, témoins ethnographiques, etc.) et naturelles (animaux, plantes, coquillages, minéraux, etc.). Car c'est le patrimoine de l'humanité tout entière qu'il convient de protéger. La dissertation adressée à la Convention par Boissy d'Anglas en 1794 est sans équivoque sur ce point : il s'impose à tout prix de sauvegarder ce patrimoine, au besoin en le soustrayant à l'incurie de ses détenteurs historiques.

Vous avez ouvert un Muséum ; rassemblez-y soigneusement tout ce que la République renferme déjà de chefs-d'œuvre, tous ceux que produiront vos artistes, ceux que vous pourrez enlever aux nations voisines et arracher avec de l'or à leur ignorance ou à leur avarice¹².

Certains peuples ne sont pas jugés vraiment aptes à comprendre les richesses qu'ils possèdent et qu'ils ont le plus souvent produites eux-mêmes. Il fallait donc rapatrier les chefs-d'œuvre sur la terre de la liberté. C'est ainsi que la France accueillera en 1830 un des obélisques de Louxor, donné par Méhémet-Ali, celui qui est érigé aujourd'hui place de la Concorde et que l'Égypte a commencé à réclamer. Ce n'est d'ailleurs pas à une injonction bien différente que se référait Bonaparte lors de la campagne d'Égypte (1798) en fondant un Institut doté d'un musée d'antiquités sur le modèle de l'Institut de France. Il existerait donc un pillage légitime.

Au XX^e siècle, ce sera la même motivation – parfois mêlée d'une cupidité qui la rend équivoque – qui poussera le grand humaniste qu'était Malraux à piller en 1923 les temples du Cambodge, notamment celui de Banteay Srei¹³. On sait qu'il sera traité comme un voleur et assigné à résidence dans un hôtel de Phnom Penh. En dépit des apparences plutôt défavorables et de l'ambiguïté de l'entreprise, dont on ne sait pas encore si elle relève du pillage pur et

¹² Boissy d'Anglas (1794, p. 166).

¹³ « Le départ eut lieu un vendredi 13. Sur un grand bateau au nom prédestiné : *L'Angkor*. Quand Clara et André Malraux embarquent à Marseille, en ce mois d'octobre 1923, pour partir à la conquête de l'Asie, les deux jeunes amoureux rêvent déjà de chasse aux trésors. Quelques semaines auparavant, André a exposé son plan à Clara, plutôt dubitative : « *Du Siam au Cambodge, le long de la voie royale qui va de Dangrêk à Angkor, il y a de grands temples, ceux qui ont été repérés et décrits dans l'Inventaire, mais il y en a sûrement d'autres, encore inconnus aujourd'hui... Nous allons dans quelque petit temple du Cambodge, nous enlevons quelques statues, nous les vendons en Amérique, ce qui nous permettra de vivre ensuite tranquillement pendant deux à trois ans.* » [...] Avant son départ, il avait pris contact avec de riches collectionneurs américains et allemands susceptibles d'être intéressés par un « *lot de statues khmères* »... Thierry Leclère (s.d.), *Angkor dans la littérature. L'affaire Malraux*. <http://www.capsurlemonde.org/cambodge/angkor/malraux.html> (page consultée le 13 mai 2016).

simple ou de la volonté de sauvegarder le patrimoine mondial, la théorie selon laquelle tout homme doit pouvoir se reconnaître dans l'œuvre des autres hommes et se l'approprier symboliquement est alors en gestation. L'opération, de grande envergure, est un peu comparable à l'entreprise des mormons, qui croient que ne seront sauvés que les humains dont on aura conservé le souvenir, d'où une chasse aux registres paroissiaux du monde entier. Il y aurait ainsi une sorte de devoir moral – presque religieux – dans la sauvegarde du patrimoine mondial.

Dès 1796, Quatremère de Quincy, avocat du musée *in situ*, protestait contre la dispersion des œuvres d'art et des témoins de l'histoire de Rome la ville-musée¹⁴. Plus tard, il s'élèvera avec une véhémence comparable contre le dépouillement des marbres du Parthénon par la Grande-Bretagne et par la France¹⁵.

Mais ces arguments sont spécieux et dissimulent assez mal le ressort secret de l'entreprise, qui est d'ailleurs autant d'ordre symbolique que proprement matériel¹⁶, car le musée, en accaparant le patrimoine des autres cultures, phagocyte leur identité au point que les Occidentaux sont devenus des champions de l'ethnocentrisme¹⁷. La prise de conscience ne s'est faite que tardivement car certains musées sont encore conçus sur le même modèle prétendu humaniste. On pense en particulier au musée du quai Branly, contre lequel se sont élevées des voix aussi autorisées que celles du Québécois Philippe Dubé (2004) et surtout de l'ethnologue André Desvallées (2007), qui refusait notamment la dilapidation du musée de l'Homme, qu'il voyait comme une entreprise de récupération des cultures autochtones au profit de la seule culture occidentale par le biais de leur esthétisation. Car nous projetons nos propres valeurs esthétiques sur des objets totalement étrangers à notre vision du monde et des choses.

Deux solutions pour lutter contre la prédation

Il existe deux traitements possibles du problème : l'un, moral, vise le passé par la restitution des biens volés, restitution dont il faudrait fixer la logique, le cadre et les limites¹⁸ ; l'autre, éthique, s'appuie sur notre responsabilité culturelle et dessine une perspective d'avenir, car la capture d'images ou de substituts se place exclusivement sur le plan symbolique et relativise la richesse matérielle au profit d'une diffusion à tous.

1. La première solution est dictée par la morale judéo-chrétienne, qui interdit toute forme de vol¹⁹ et impose de restituer dans un acte de contrition les biens volés à leur propriétaire initial. Si la restitution des biens volés aux juifs reste encore un grave problème et engage la

¹⁴ Quatremère de Quincy (1796).

¹⁵ Quatremère de Quincy (1836).

¹⁶ Guy Rosolato (Rosolato, 1974, p. 24) a clairement souligné la nature symbolique du vol des œuvres d'art, qui n'est pas d'abord motivé par l'appât du gain, mais vise une autorité (religieuse ou sociale) dont l'œuvre devient pour ainsi dire l'emblème.

¹⁷ « Nous pourrions [...] poser par hypothèse (1) que notre cannibalisme consiste à ingérer l'autre symboliquement dans un contexte plus global de refus de l'altérité et (2) que les musées en général et les musées d'ethnographie en particulier sont un lieu privilégié où s'expose et se résout le paradoxe en question, puisqu'ils offrent un espace pour l'ingestion de l'autre et un simulacre d'ouverture à l'altérité en laissant penser que cet autre devenu même est enfin assimilable. » GHK (2002, p. 13).

¹⁸ En effet, faut-il impérativement restituer ce qui a été légalement acheté ou offert ? On se trouve là renvoyé à une prise de position éthique.

¹⁹ Le Décalogue dit : « Tu ne voleras pas », *Exode*, 20.15 (7^e commandement).

responsabilité des États eux-mêmes autant que des musées²⁰, en revanche, et pour prendre des exemples assez récents, la France a commencé assez tôt, avec la restitution par François Mitterrand à l'Égypte de l'autre obélisque de Louxor et, plus tard, celle de la tête maorie du musée de Rouen, que nous avons rendue à la Nouvelle-Zélande²¹. Cette voie ne permet cependant pas de résoudre le lancinant problème de l'accès de tous à la culture de tous²², elle tendrait même à en accentuer la difficulté en dispersant les objets rassemblés au cours des siècles.

Ce principe de restitution ne va d'ailleurs pas sans soulever de multiples problèmes liés à la fois à l'histoire (comment le bien a-t-il été acquis ? faut-il restituer ce qui a été offert ou même ce qui a été acheté ?) et au droit (certains pays, comme la France, ont une législation qui leur interdit en principe toute forme d'aliénation des biens culturels, quelles que soient les conditions dans lesquelles ils sont entrés dans le patrimoine national²³). De plus, la restitution tend à entériner l'idée qu'une faute a été commise de la part des États, ce qui n'est pas nécessairement vrai, car certaines opérations relèvent tout simplement du sauvetage de chefs-d'œuvre en péril²⁴. L'argumentation est assurément moins idéologique que celle que proposait jadis Boissy d'Anglas. On sait que certaines personnes laissent détruire des objets qui leur semblent sans intérêt et sans valeur, car il faut souvent un minimum de compétence pour comprendre un bien patrimonial : qui n'a pas entendu dire qu'on avait trouvé un incunable dans une poubelle ou un tableau de Léonard de Vinci dans un grenier ? Voilà qui alimente régulièrement les faits divers et vient renforcer l'idée que les détenteurs légaux de certains biens ignorent parfois l'intérêt de ce qu'ils possèdent. Il est même des civilisations qui considèrent qu'un objet de culte, comme les masques rituels du Mali, n'a pas de valeur intrinsèque ou même artistique et qu'il doit être refait à l'identique lorsqu'il est usé ou endommagé (Konaré, 1985). Vendre naïvement un bien dont on ne connaît pas la valeur culturelle ne donne pas nécessairement droit à restitution pour le détenteur initial lorsqu'il a pris conscience de la valeur de l'objet. Le dossier est lourd et ses diverses facettes reviennent de façon récurrente sur le devant de la scène internationale²⁵. On peut donc se demander si le vol au profit d'un

²⁰ On notera d'abord que, en 2016, les biens des juifs n'ont toujours pas été restitués en totalité par les musées français. Le Louvre, par exemple, a conservé pendant près de soixante-dix ans un tableau de Moroni, un des plus grands portraitistes du XVI^e siècle, alors qu'il aurait suffi de le retourner pour connaître le nom de son propriétaire. *Les musées français tardent à restituer les biens juifs spoliés par les nazis*. (20 février 2015). <https://www.franceinter.fr/emissions/l-enquete/l-enquete-20-fevrier-2015> (page consultée le 7 juin 2016).

²¹ « L'affaire des têtes maories » concerne la requête faite par le musée national néo-zélandais Te Papa Tongarewa afin de récupérer l'ensemble des dépouilles maories dispersées de par le monde, en l'espèce les têtes momifiées appelées *upuko tuhi* ou *toi moko* en raison de leur tatouage (*moko*) et *mokomokai* lorsqu'il s'agit de têtes d'esclaves de force. La restitution a eu lieu le 23 janvier 2012.

²² Clarac (1841, p. XIII).

²³ Cette législation, en débat pour un assouplissement (loi de 2002), a cependant été rappelée avec insistance par le rapport de Jacques Rigaud (16 janvier 2008) en réaction au rapport de Maurice Lévy et Jean-Pierre Jouyet et à la proposition de loi de J. F. Mancel, qui suggéraient de procéder à un classement des œuvres en aliénables et inaliénables.

²⁴ Pour reprendre le titre d'une émission de télévision française des années 1960-1970.

²⁵ L'affaire du Poussin de la famille Saint-Arroman a révélé au grand public la manière dont le Louvre s'était emparé de ce tableau, mal attribué à la suite d'une erreur de l'expert, en faisant jouer le droit de préemption de l'État. (Cour de cassation [13 décembre 1983]. *Œuvre d'art et erreur sur la substance du vendeur*. http://www.lexinter.net/JPTXT2/oeuvre_d%27art_et_erreur_sur_la_substance_du_vendeur.htm [page consultée le 8 juin 2016]).

musée constitue vraiment une faute imprescriptible génératrice d'une culpabilité inextinguible, comparable à celle provoquée par la colonisation, ou bien s'il est possible de concevoir des délais de prescription et des limites à l'obligation de restitution.

Mais restituer un bien, quels qu'aient été son mode d'acquisition et les conditions dans lesquelles celle-ci s'est faite, porte sur le passé et répond seulement à la question de savoir comment réparer le préjudice. En revanche, ce geste ne fournit pas de solution pour l'avenir et ne règle en rien la question de l'accès à tous de la culture de tous dans sa diversité.

2. La seconde solution ne relève pas du devoir moral mais plutôt d'une responsabilisation éthique corrélative d'une prise de conscience collective. De même que l'on tente depuis des années avec un succès encore incertain de remplacer la chasse aux animaux sauvages en Afrique et en Asie par le safari-photo, cette seconde solution propose de capturer et de rassembler seulement des traces photographiques ou aujourd'hui, plus généralement, numériques. Telle fut la grande innovation de Malraux, cet ancien prédateur qui, renonçant à déplacer les monuments eux-mêmes, a entrepris d'en faire un livre d'images. C'est ainsi que *Le Musée imaginaire de la sculpture mondiale* (1952) se réduit presque à un recueil photographique, dont Malraux a montré tous les avantages : la connaissance accrue, la diffusion et la démocratisation facilitées, etc. L'idée avait été lancée au moins dès le XVII^e siècle par le célèbre *Museo cartaceo* ou « musée de papier » de Cassiano dal Pozzo, puis reprise au XIX^e siècle dans un esprit de démocratisation de la culture avec le *Musée de sculpture antique et moderne* (1826-53) du comte de Clarac, le successeur de Visconti au Louvre. À une époque où la photographie n'était pas encore répandue, on faisait des dessins que l'on gravait ensuite pour les imprimer et les diffuser auprès d'un large public²⁶. Dans ces conditions, le renoncement à la prédation se révèle être une école de désintéressement, comme l'avait pressenti Malraux :

Nous ne possédons pas les œuvres dont nous admirons la reproduction (presque toutes se trouvent dans les musées), et nous savons que nous ne les posséderons jamais, que nous n'en posséderons jamais de semblables. Elles sont nôtres parce que nous sommes artistes, comme les statues de saints médiévales appartenaient au peuple fidèle parce qu'il était chrétien (mais ces statues médiévales étaient aussi des saints, et nos statues ne sont que des statues)²⁷.

Une illustration de cette conversion est offerte en France par le travail actuellement effectué sur les documents émanant du musée des Monuments français (1795) par l'INHA (Institut national d'histoire de l'art). Le musée nécrophage d'Alexandre Lenoir, ce champion de la prédation muséale, qui n'hésitait pas à arracher les œuvres à leur cadre d'origine, fut parfois très violemment contesté à son époque même : on n'oublie pas qu'il fut assimilé par Quatremère de Quincy dans ses *Considérations morales* à « ces réceptacles de ruines factices qu'on ne semble vouloir dérober à l'action du temps que pour les livrer à l'oubli²⁸ ». Cet ancien musée de la prédation, fermé

²⁶ On sait que Clarac rencontra déjà, notamment en Italie, des problèmes de droits sur l'image comparables à ceux que nous connaissons aujourd'hui, aussi envoyait-il ses dessinateurs le plus souvent de façon clandestine.

²⁷ Malraux (1965, p. 147-148).

²⁸ Quatremère de Quincy (1815, p. 56).

en 1816, renaît donc en quelque sorte de nos jours en se convertissant sous forme numérique avec la base Agorha (Accès global et organisé aux ressources en histoire de l'art), qui engrange et croise toutes les données relatives aux anciennes collections aujourd'hui dispersées, permettant ainsi de reconstituer sur un support numérique ces œuvres dont certaines pièces sont parties dans le domaine privé et donc très difficilement récupérables.

Or la prédation par substituts interposés, notamment ces substituts numériques qui ont supplanté la photographie argentique, si elle présente l'inconvénient d'une perte de l'aura encore aggravée²⁹, offre d'incontestables bienfaits en favorisant le stockage, la concentration et le croisement des données, donc l'accès à l'information et à son traitement systématique, fondement de la connaissance et de sa transmission dans le processus d'hominisation. Assumée avec plus de légitimité, cette nouvelle figure de la prédation devient une collecte documentaire à visée pragmatique.

Vers une culture partagée

Toutefois, durant ces trente dernières années, la concentration opérationnelle des données sur des supports informatisés a connu une croissance exponentielle grâce au développement d'Internet, qui a permis la circulation et le partage de l'information. On est alors en train d'assister à une mutation radicale des sociétés générée par le réseau, avec pour conséquence l'apparition de la « noosphère³⁰ », cette immense prothèse à la fois mentale et sensible qu'est le cyberspace.

Grâce à la cyberculture, le musée échappera peut-être enfin définitivement à l'accusation de prédation ; mais subsistera-t-il en tant que tel ? C'est à juste titre que Françoise Choay entrevoyait déjà, sans la décrire avec précision, une sorte de vaste prothèse patrimoniale³¹ que théoriserait un peu plus tard le philosophe Pierre Lévy dans son ouvrage *World philosophie* (2000).

Dans quelques dizaines d'années, écrit-il, il sera difficile de donner des descriptions nettement distinctes des écoles, des musées et des bibliothèques. Toutes ces institutions n'ont au fond qu'un seul objectif : transmettre et faire goûter la culture [...]. Le cyberspace deviendra un extraordinaire musée où seront exposés toutes les formes et leurs rapports : les dinosaures, les papillons, les molécules, les étoiles, les œuvres d'art, les grandes batailles, les objets mathématiques³².

Avec le monde interconnecté disparaît également la dimension identitaire du patrimoine, car celui-ci ne peut plus servir d'outil de différenciation entre les cultures ni de ferment des communautarismes³³. Ce sont des lignées d'intelligence collective qui, loin d'être cloisonnées et de se développer en parallèle, ne cessent de s'entrecroiser pour former une seule humanité, c'est-à-dire, pour reprendre ses termes, « la première objectivation non

²⁹ Benjamin (1983, p. 92-93).

³⁰ Littéralement la sphère de l'esprit, l'expression fut reprise à Vladimir Vernadsky par Pierre Theilhard de Chardin (1922).

³¹ Choay (1992-1999, p. 182 sq.).

³² « Le musée universel », Lévy (2000, p. 170-173).

³³ « Il n'y a plus qu'un seul document hypertextuel à la diversité et aux rapprochements surréalistes, comme il n'y a plus qu'une seule humanité... », Lévy (2000, p. 53). Cf. également dans le même ouvrage « Au-delà des cultures identitaires », p. 143-147.

réductrice de la culture³⁴ ». Face à quoi, le patrimoine au sens traditionnel est devenu chose morte, figée, désuète. Et là, il n'y a plus de place pour une récupération de la culture de l'Autre, car

c'est précisément au moment où tout le monde peut avoir sa « page [web] » qu'il n'y a plus qu'une seule page, une page déterritorialisée, une page plurielle qui enfle et se métamorphose au gré de processus de lecture et d'écriture massivement distribués³⁵.

Le rêve d'un humanisme universel, que le philosophe Michel Serres appelait de ses vœux en 2002, se trouve donc en voie d'être réalisé, non plus par une crispation morbide sur des reliques du passé, mais dans une expansion dynamique futurotrophe et sans limites³⁶. Il n'est pas sûr que l'on puisse alors parler encore de patrimoine, car la transmission comprise comme un processus diachronique et linéaire est en train de disparaître au profit d'un accès quasi immédiat et illimité de tous à toute la culture.

Désormais, la culture universelle appartient virtuellement à tous et il revient à chacun de l'actualiser pour son propre compte. Le musée prédateur tend donc théoriquement à s'effacer derrière une muséification globale de la société pour générer une culture de partage plutôt que de prédation. Mais voilà qui ne va pas sans soulever de graves problèmes et plus particulièrement sur les deux points suivants :

1. Si seuls peuvent bénéficier de cette culture globalisée les heureux détenteurs d'une connexion Internet, qui représentent actuellement moins d'un être humain sur deux³⁷, la question redevient éthique et pose le problème majeur de l'accès de tous à la cyberculture. Lorsqu'on voit aujourd'hui les sommes considérables investies par exemple dans l'installation matérielle de rampes d'accès pour fauteuils roulants afin de permettre aux handicapés d'entrer dans les musées et de les visiter, on se prend à penser que cela survient peut-être trop tard car la culture vivante s'est déplacée ailleurs : désormais, un handicapé moteur qui maîtrise Internet peut connaître enfin toute la culture – ou presque – par médias interposés et n'a plus tout à fait le même besoin de se rendre dans un musée, si ce n'est pour se confronter à l'expérience sensible de l'expôt, ce qui est loin d'être négligeable mais qui peut être aujourd'hui relayé par les techniques de simulation. En revanche, une nouvelle fracture sociale s'est creusée en raison des supports techniques requis par Internet et par l'informatique en général : en effet, comment des contrées encore sans électricité pourraient-elles bénéficier de cette prothèse culturelle géante ? La question de l'accès de tous à la culture a certes changé de visage, mais elle se pose de façon plus lancinante que jamais sur un terrain nouveau et décalé.

2. De même ne manquera pas d'émerger un autre problème, tout aussi crucial à l'heure actuelle, celui du respect de la diversité des cultures, car l'immensité et la puissance de cette prothèse numérique engendre la terreur et nous redoutons tous d'être broyés dans une culture unique et uniforme. Ne nous faut-il pas craindre de voir notre

³⁴ *Ibid.*, p. 151-152 et 161.

³⁵ *Ibid.*, p. 162.

³⁶ Serres (2002).

³⁷ On estime actuellement à 3,4 milliards le nombre des bénéficiaires directs ou indirects d'un accès Internet, soit environ 46 % de la population mondiale. L'Afrique et une partie de l'Asie sont particulièrement défavorisées de ce point de vue. Par exemple, moins de 1 % des Érythréens peuvent se connecter à Internet.

propre culture absorbée dans une culture homogène et comme nivelée, qui nierait toute forme de diversité ? Alors que le développement de l'ethnographie et des sciences de l'homme avait révélé et théorisé la diversité (M. Mauss, C. Lévi-Strauss), ne sommes-nous pas en train de régresser vers une forme unique et indifférenciée de la culture, imposée à tous sans discernement, une sorte de goulag culturel qui rappellerait certaines périodes sombres de l'histoire de l'humanité ? Sans doute Malraux, sans le vouloir explicitement, nous y avait-il déjà conduits en cherchant à réunir – par un étrange télescopage souvent critiqué –, dans le pot commun de son musée imaginaire, toutes les productions artistiques de l'humanité. Mais il faut probablement admettre qu'une page a été tournée au profit d'une culture globale que chacun s'approprie comme il le peut mais toujours de façon fragmentaire et différenciée. La diversité resurgit alors dans cette multiplicité d'appropriations où nous construisons nous-mêmes notre propre parcours de façon non linéaire, selon le principe de l'hypertexte, sur le modèle du singe capable de sauter de branche en branche et d'un arbre à l'autre. Cette gigantesque prothèse mentale n'a rien à voir avec un prêt-à-porter culturel, car elle englobe en son sein toutes les diversités, même les plus contradictoires, auprès desquelles chacun de nous vient puiser. Michel Serres rappelle à juste titre que cette culture universelle, loin d'être un bloc unique et homogène, comporte deux volets complémentaires, indissociables et pourtant irréductibles l'un à l'autre : d'une part, « le grand récit unitaire de toutes les sciences », et, d'autre part, « l'atlas en mosaïque des cultures humaines [...] multiple et chatoyant³⁸ ».

En fin de compte, il faut bien admettre que la culture en cours d'élaboration sous nos yeux ignorera tout autant le musée institutionnel que la prédation. Il s'agit d'une mutation décisive de l'espèce humaine, probablement aussi importante que le fut jadis l'invention du feu³⁹. Voilà qui remet sérieusement en question le rôle et peut-être la définition même de la muséologie, qui pourrait devenir la théorisation d'une sorte de musée virtuel et protéiforme que chaque internaute actualisera pour son propre compte : un musée sans murs, sans collections et sans gardiens. Et il est sûr que l'exploration du cyberspace demande, sinon le « supplément d'âme » que réclamait Bergson en 1932 pour faire face à l'explosion du machinisme, tout au moins une boussole particulièrement efficace, qui pourrait constituer le nouveau défi d'une muséologie intégralement repensée. Sans doute le musée et la muséologie que nous connaissons aujourd'hui vont-ils subsister encore plusieurs décennies en raison de l'inertie chronique de la vie sociale, mais le bouleversement amorcé menace à terme d'être radical.

Bibliographie

- Benjamin, W. (1983). *L'Œuvre d'art à l'ère de sa reproductibilité technique, Essais 2 (1935-1940)*. Paris, France : Denoël-Gonthier.
- Boissy d'Anglas, F. A. (1794, An II). *Essai sur les fêtes nationales suivi de Quelques idées sur les arts, sur la nécessité de les encourager, sur les institutions qui peuvent en assurer le perfectionnement, et sur divers établissements nécessaires à l'enseignement public, adressées à la Convention Nationale et*

³⁸ *Ibid.*

³⁹ Voir notamment le sous-chapitre intitulé « L'ordinateur est le feu de l'avenir », Lévy (2000, p. 164-166).

- au Comité d'Instruction Publique. Paris, France : Imprimerie polyglotte.
- Choay, F. (1992-1999). *L'Allégorie du patrimoine*. Paris, France : Le Seuil.
- Clarac, F. de (1841). *Musée de sculpture antique et moderne*. Paris, France : Imprimerie royale.
- Desvallées, A. (2007). *Le Quai Branly, un miroir aux alouettes*. Paris, France : L'Harmattan.
- Dubé, P. (2004). « Questions d'un huron sur le quai Branly ». *Medium*, 1, p. 61-72.
- GHK (2002). *Le Musée cannibale*. Neuchâtel : Musée d'ethnographie
- Konaré, A. O. (1985). « Substituts de masques et statuettes au Mali », *Originaux et objets substitutifs dans les musées. ICOFOM Study Series*, 8, p. 57-60.
- Lévy, P. (2000). *World philosophie*. Paris, France : Odile Jacob.
- Malraux, A. (1952). *Le Musée imaginaire de la sculpture mondiale*. Paris, France : Gallimard.
- Malraux, A. (1965). *Le Musée imaginaire*. Paris, France : Gallimard.
- Quatremère de Quincy, A. C. (1796, An IV). *Lettres sur le projet d'enlever les monuments de l'Italie [ou Lettres à Miranda]*. Paris, France : Desenne.
- Quatremère de Quincy, A. C. (1815). *Considérations morales sur la destination des ouvrages de l'art*. Paris, France : Crapelet.
- Quatremère de Quincy, A. C. (1836). *Lettres à Canova sur l'enlèvement des ouvrages de l'art antique*. Paris, France : Adrien Le Clere et Cie.
- Rosolato, G. (1974). « Notes psychanalytiques sur le vol et la dégradation des œuvres d'art ». *Museum*, 1, vol. XXXVI, p. 21-25.
- Serres, M. (2002, 5 juillet). « L'humanisme universel qui vient ». *Le Monde*.

Résumé

Les musées n'ont cessé de pratiquer la prédation en se donnant comme alibi le principe de sauvegarde du patrimoine de l'humanité qu'il faut soustraire à l'incurie de ses détenteurs historiques. Il existe deux remèdes à cela : l'un, moral, est la restitution des biens volés ; l'autre, éthique, substitue à la prédation la capture par l'image, qui devient une collecte documentaire. Aujourd'hui, la concentration informatique des données connaît une croissance exponentielle grâce à Internet, engendrant une mutation radicale des sociétés avec l'apparition d'une immense prothèse sensible et mentale, la « noosphère ». Désormais, la culture universelle appartient virtuellement à tous et chacun l'actualise pour son compte. Le musée prédateur tend alors à s'effacer au profit d'une culture de partage. Mais, si seuls peuvent en bénéficier les possesseurs d'une connexion Internet, se posent le problème de l'accès de tous à cette cyberculture et celui du respect des diversités.

Mots-clés : muséologie, ethnocentrisme, substituts, numérique, éthique, partage, noosphère.

Abstract

The predator museum is it becoming a false problem?

Museums have always practicing predation while giving as alibi the principle of safeguarding the heritage of humanity that should be subtracted the negligence of its historical owners. There are two remedies for this: one, moral, is the return of stolen property; another, ethical, replaces predation by capturing the image, which becomes a documentary collection. Today, the concentration of data by computer is growing exponentially thanks to the Internet causing a radical transformation of societies with the appearance of an immense mental and sensitive prosthesis, the *noosphere*. Now, the virtual world culture belongs to everyone and everyone appropriates it personally. The predator museum tends to disappear in favor of a culture of sharing. But if only holders of an Internet connection can benefit of it, arise the problem of access for all to the cyberculture and of respect for diversity.

Keywords: museology, ethnocentrism, substitutes, digital, ethics, sharing, noosphere